

Le blues des aides familiales

WALLONIE La création d'une assurance autonomie inquiète une profession méconnue

- Les aides familiales craignent que l'assurance autonomie les empêche de remplir toutes leurs missions : linge, cuisine, soutien moral, réinsertion, aide aux jeunes...
- Elles commencent à se mobiliser. Une pétition circule et devrait aboutir au parlement wallon pour un débat public.

Elles s'appellent Sarah, Marie-Stéphanie, Elodie, Lindsay et quelques autres encore, assistantes sociales et surtout aides familiales ou aides ménagères sociales, regroupées autour de la grande table de bois dans le bureau de Marc De Paoli, le directeur de la Centrale de services à domicile (CSD) sur Liège-Huy-Waremme. Un mammoth du secteur : 1.163 travailleurs qui prestent 600.000 heures bon an mal an au profit de 4.662 familles de la région.

Ces dames reçoivent la députée socialiste Véronique Bonni. Au parlement de Wallonie, la Vervétoise suit de près la mise en place d'une assurance autonomie payée par tous (50 euros par an) et qui contribuerait au financement des politiques liées au vieillissement de la population, le maintien à domicile tant que c'est possible, puis l'hébergement en institution. Les aides familiales seront forcément au cœur du dispositif.

Depuis la création de cette profession en 1945, ces professionnelles remplissent sur le terrain des missions au plus près des besoins de personnes en grande difficulté. Aujourd'hui, une inquiétude manifeste les ronge, le début d'un coup de blues, alors que le projet d'assurance autonomie du gouvernement wallon pourrait modifier les contours de leur mission.

Profession réglementée

« On dit souvent que nous sommes un service de première ligne et ce n'est pas faux, entend-on au plus fort de la conversation passionnée qui s'est engagée. Mais avec la solitude qui gagne du terrain et des personnes qui restent plus longtemps chez elles, nous sommes souvent un service de... dernière ligne. L'aide familiale est toujours présente. Même le facteur ne passe plus tous les jours. »

On ne s'improvise pas aide familiale. Un diplôme est requis pour accéder à une profession sévèrement réglementée. Les candidats doivent évoluer dans une structure reconnue et subventionnée. La formation continue est obligatoire pour affronter des situations toujours plus complexes et qui requièrent des compétences sans cesse renouvelées. Le travail en équipe et même avec des partenaires extérieurs est déterminant.

Le métier ne se borne en effet pas au

soutien au grand âge et au handicap. Les échanges entre ces professionnelles de l'aide de proximité permettent de comprendre rapidement que l'aide aux familles touche à des domaines aussi variés que l'aide à la jeunesse, la réinsertion des ex-détenus, l'administration judiciaire des biens, les soins psychiatriques, la sécurité des logements, la lutte contre les assuétudes, la prévention de l'alcoolisme ou de la violence, l'alphabétisation...

Priorité à l'autonomie

Au départ de l'enquête sociale qui précède chaque intervention, les contours de l'aide prennent forme. Chaque cas est particulier. L'aide familiale est tantôt éducatrice, tantôt cuisinière, parfois écrivain public ou encore chauffeur. Une présence suffit parfois, une simple écoute ailleurs. Le suivi est individualisé.

Les personnes actives en région liégeoise craignent de perdre cette forme de souplesse lorsque les Services d'aides aux familles et aux aînés (Safa) et les moyens dont ils disposent seront intégrés structurellement dans le budget prévu pour lutter contre la perte d'autonomie. « L'idée d'une assurance autonomie est louable, explique Marc De Paoli. Mais le dispositif actuel d'aide à domicile fonctionne parfaitement aujourd'hui. Il nous semble dommage de détricoter ce qui existe en l'associant à un

nouveau système qui doit faire ses preuves. »

A l'avenir, les missions réservées aux aides familiales se concentreront surtout sur l'autonomie du public, son indépendance quand c'est possible. Les craintes du secteur se cristallisent sur la nouvelle échelle d'évaluation qui fixera le degré d'intervention et son financement. Elle porte le nom de BelRAI Screener. Imaginée aux Etats-Unis, elle fait désormais référence au plan international pour fixer le point d'équilibre entre dépendance et indépendance.

« Le BelRAI Screener sera utilisé en Wallonie pour dire si une personne peut bénéficier ou non d'un soutien dans le cadre de l'assurance autonomie, explique Marc De Paoli. La procédure sera radicalement différente par rapport aux exigences du décret actuel. Elle ne correspond pas au travail qu'effectuent au-

jourd'hui les aides familiales à la satisfaction générale. Le BelRAI évalue en réalité la performance : si une personne en chaise roulante peut évoluer seule dans un appartement de plain-pied sans obstacle, elle sera considérée comme très autonome. Ce n'est pas notre vision de l'autonomie. »

Une aide très large

Pour s'en convaincre, les assistantes sociales et les aides familiales liégeoises ont réalisé des simulations interpellantes. Sarah évoque cette dame de 55 ans, paralysée des quatre membres et du tronc à la suite d'une sclérose en plaques : « Seule, elle bénéficie d'une aide familiale sept jours par semaine et deux fois par jour, en plus de l'infirmière et du kiné. Nous devons lui donner à manger, assurer son hydratation, préparer les repas, faire les courses et l'entretien courant, gérer le linge, prendre en charge les papiers... »

Passé au crible du BelRAI Screener, ce parcours de vie obtient la cote de 9 sur 30. « A ce stade, nous ne savons pas quelle sera la cote minimale pour bénéficier en retour de l'assurance autonomie,

souligne Marc De Paoli. Mais nous savons par exemple que cette dame obtient un faible score parce qu'elle ne souffre pas de troubles cognitifs ou du comportement. Est-ce pour autant qu'elle n'a pas besoin de nous ? »

Marie-Stéphanie évoque avec passion un cas qui lui tient à cœur : « Nous avons pris en charge un garçon de 19 ans qui est le tuteur légal de ses deux petits frères après le décès de sa maman. L'aide est organisée avec le service d'aide à la jeunesse, deux fois trois heures par semaine. Mais il s'agit d'un soutien éducatif, de l'aide à l'entretien du logement, de la gestion du linge et des repas. Des missions qui ne seront pas reconnues par le BelRAI. D'ailleurs, le test le prouve : 6,1 sur 30. Ce garçon pourra-t-il encore être aidé ? »

Conclusion au moment de faire circuler la pétition qui portera ce combat jusqu'au parlement de Wallonie : « L'évaluation que l'on va organiser avec l'assurance autonomie offre un prisme déformant. Le rôle des aides familiales sera revu et corrigé de fond en comble. Nous craignons l'impact sur les personnes que nous entourons. » ■

ERIC DEFFET

REPÈRES**Question de gros sous**

Pour faire face au vieillissement, la Wallonie va créer une assurance autonomie, sans doute dès 2019. Le budget prévu permettra à la fois de soutenir le maintien à domicile et d'assurer un suivi de qualité en institution. Le dispositif sera finan-

cé par une cotisation personnelle et annuelle de 50 euros par citoyen dès l'âge de 26 ans. Mais il intégrera aussi les moyens réservés à d'autres politiques, dont les services d'aide aux familles. Parmi ceux-ci naît donc l'inquiétude de voir leurs missions se concentrer sur la dépendance, et donc souvent le grand âge, alors que les réalités couvertes

sont beaucoup plus larges. La Wallonie compte actuellement près de 7.000 aides familiales. Il s'agit de femmes dans 99 % des cas. Trois fédérations dominent le secteur : le Centre de services à domicile (CSD), Aide et soins à domicile (ASD) et la Fédération wallonne de services d'aide à domicile (Fedom).

E.D.

témoignage « Notre métier est très mal connu »

Répondant au député Edmund Stofels (PS), Alda Greoli (CDH) a en quelque sorte confirmé les craintes du secteur : « *La volonté est la mise en place d'une assurance autonomie, la focalisation devra être mise sur le travail autour de la perte d'autonomie.* »

La ministre de l'Action sociale ne ferme toutefois pas la porte au dialogue : « *Les aides familiales pourront toujours exercer un rôle d'accompagnement social des familles, des dérogations sont prévues. Elles pourront aussi consacrer une partie de leur énergie à l'aide au maintien de l'autonomie, donc la prévention.* »

A ce stade toutefois, pas de quoi convaincre nos interlocutrices. Les équipes du Centre de services à domicile (CSD) ont mené un petit exercice

très parlant. Aujourd'hui, les missions des aides familiales sont regroupées en cinq catégories : aide à la vie quotidienne, rôle sanitaire, rôle éducatif, aide relationnelle et aide sociale. « *Nous avons passé tout cela au tamis prévu par le nouveau modèle d'évaluation BelRAI et le résultat est spectaculaire : le métier sera revu de fond en comble* », explique Marc De Paoli.

On peut aligner ces activités quotidiennes qui ne seraient plus reconnues, donc financées, selon ces spécialistes : accompagnement des enfants, aide aux déplacements à l'extérieur, conseils d'hygiène de vie, adaptation du logement, soutien éducatif, écoute, démarches administratives, et on en passe. « *Le métier ne serait plus valorisé dans toutes ses dimensions, à sa juste*

valeur », déplore le directeur.

« Une relation de confiance »

Lindsay évoque cette dame âgée de 77 ans, dépressive et cardiaque : « *La relation se construit dans la confiance, par un travail de tous les jours, par le dialogue, et pas seulement par l'addition de gestes techniques.* »

Avec passion et émotion, Marie-Stéphanie résume : « *Le métier d'aide familiale est très mal connu, ce qui nous attend en est la preuve. Nous ne sommes pas des aides ménagères, nous ne sommes pas payées par des titres-services. Nous sommes des personnes qualifiées. Personne ne sait ce que nous faisons. Cette réforme témoigne d'une méconnaissance à notre égard.* » ■

E.D.